

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil **le vendredi 11 juillet 2025 à 20h.**

ORDRE DU JOUR :

I - Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2025.

II - Délibérations

- Pertes sur créances irrécouvrables
- Église St Vincent - Travaux de réparation de deux vitraux
- Aire multisports de Beausoleil – Devis hors marché
- Succession CORNUAU
- Association St Maixent Yoga – Occupation de la salle de danse

III - Délégation

Droit de préemption.

IV – Compte rendu du réunion(s)

V – Questions diverses

- Bâtiments communaux : projets de rénovation énergétique
- Vidéoprotection
- Festival Traverse !

VI – Tour de table

le maire, Jérôme BILLEROT
le 04/07/2025



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Date de convocation : 4 juillet 2025

- Quorum : 10
- Élus présents à l'ouverture de la réunion : 12
- Quorum atteint

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Isabelle,

Excusés représentés : GAUTIER Patrick (ayant donné procuration à CHAUVET Lucette), DECARSIN Mélanie (ayant donné procuration à ECALE Alain), SEIGNEURET Julien (ayant donné procuration à VIVIER Sylvie).

Excusés : MANIAGO Anne-Sophie, NERAULT Alizée, PROUST Fabien

Monsieur le Maire présente les trois procurations réceptionnées en mairie :

- Mme DECARSIN Mélanie donnant procuration à M. ECALE Alain
- M. GAUTIER Patrick donnant procuration à Mme CHAUVET Lucette
- M. SEIGNEURET Julien donnant procuration à Mme VIVIER Sylvie

Désignation du secrétaire de séance : LUTTIAU François

I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2025 est arrêté et validé à l'unanimité des membres présents.

II – Délibérations

2025-07-01 - Pertes sur créances irrécouvrables

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une décision d'effacement dans le cadre d'une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne l'exercice 2024 (3 factures pour les services périscolaires d'un foyer résidant sur la Commune).

Les créances concernées seront imputées en dépense à l'article 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget principal de la Commune.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Les justificatifs figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes s'élève à ce jour à 85,55€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de ces créances.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Claude PAPET, adjointe en charge des finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

d'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération ;

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2025-07-02 - Église St Vincent - Travaux de réparation de deux vitraux

Comme évoqué lors des deux réunions de conseil précédentes, deux des vitraux de l'église ont souffert des intempéries, principalement l'hiver dernier et la partie basse de l'un d'eux a été mis en sécurité car menaçait de tomber.

Un artisan d'art a été sollicité pour un état des lieux et un devis.

La Fondation du Patrimoine a été contactée pour une aide financière.

Monsieur le Maire détaille les éléments reçus à savoir :

un devis pour restauration des deux vitraux (échafaudage / dépose des baies / restauration et remplacement des verres brisés / remise en plomb / repose des panneaux avec calfeutrement à la chaux...) pour 10 405,68€ HT soit 12 486,82€ TTC (VITRAUX LIRYC – 86170 Champigny en Rochereau).

une subvention d'accompagnement à hauteur de 3 000€ par la Fondation du Patrimoine et particulièrement par le Club des mécènes.

Au regard des éléments présentés, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à valider le devis de VITRAUX LIRYC pour un montant de 10 405,68€ HT soit 12 486,82€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la Fondation du Patrimoine telle qu'annexée.

2025-07-03 - Aire multisports de Beausoleil – Devis hors marché

Dans le cadre de l'aménagement multisports de Beausoleil, le prestataire a été sollicité pour un complément, à savoir : cheminements supplémentaires de 73m².

Le devis s'élève à 2 000€ HT soit 2 400€ TTC.

Constatant la nécessité d'implantation de la tyrolienne débordant sur la piste ;

Constatant que le déplacement du cheminement représente 73m² ;

Au regard du devis présenté par PCV Collectivités ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal décide, à

14 voix « Pour » : BILLEROT Jérôme, PAPET Marie-Claude, VIVIER Sylvie, ECALE Alain ; BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Isabelle, GAUTIER Patrick (ayant donné procuration à CHAUVET Lucette), DECARSIN Mélanie (ayant donné procuration à ECALE Alain), SEIGNEURET Julien (ayant donné procuration à VIVIER Sylvie).

1 voix « Contre » : DOMINEAU Samuel

- de valider le devis de PCV Collectivités à hauteur de 2 000€ HT soit 2 400€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis précité ;
- d'émettre des remarques au Maître d'œuvre qui aurait dû mieux nous conseiller.

2025-07-04 - Succession CORNUAU

Monsieur René CORNUAU, par testament manuscrit en date du 15/09/2001, avait nommé la Commune d'Exireuil comme légataire de sa maison, ses meubles et ses comptes bancaires.

Le conseil municipal, par délibération 2020-01-06 en date du 24 janvier 2020, avait accepté cette succession aux conditions annoncées par le Notaire en charge du dossier.

Après des recherches réalisées par un généalogiste et relecture du testament ainsi que du contrat d'assurance vie par le Notaire, l'état de la succession n'est plus du tout le même.

En effet, le défunt n'ayant pas mentionné sur son testament que la Commune était bénéficiaire de la succession à titre de « légataire universel », elle se voit partager la maison et les comptes bancaires avec un autre héritier et l'assurance vie n'est pas au profit de la Commune mais de 25 héritiers dont 4 actuellement réfractaires à cette succession. Les comptes bancaires, depuis le décès de l'administré, sont bien amoindris car le Notaire se devait de régler chaque année l'assurance de la maison, les impôts fonciers et autres charges...

Selon le Notaire, si la Commune renonce à cette succession dans son intégralité (maison, meubles, comptes bancaires et assurance vie), elle pourra être présentée aux héritiers dont les 4 réfractaires pourraient changer d'avis.

Au regard de ces nouveaux éléments, Monsieur le maire sollicite les élus afin de revenir ou non sur la décision prise le 24 janvier 2020.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de renoncer à la succession de Monsieur René CORNUAU

et ainsi annuler la décision prise par délibération n°2020-01-06 au motif que les éléments concrets de la succession ne sont pas ceux annoncés en 2020.

2025-07-05 - Association St Maixent Yoga – Occupation de la salle de danse

La présidente de l'association St Maixent Yoga sollicite l'utilisation gratuite de la salle de danse pour la nouvelle saison.

Environ dix personnes seraient inscrites pour la séance hebdomadaire d'Exireuil prévue le mardi matin de 9h à 10h45.

Les élus sont donc sollicités afin de valider ou non cette demande.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer la participation aux frais (chauffage, nettoyage...) à 100€ par saison sportive.

III – Délégations

Droit de préemption : Monsieur le Maire présente l'unique demande réceptionnée depuis la réunion de conseil du 20 juin 2025.

Numéro : 06/2025

Nombre de décisions de ne pas préempter : 1

IV - Compte rendu du réunion(s)

Représentant Défense : Vincent GAUDET se rendra le 29 septembre à une réunion des représentants Défense à l'ENSOA.

V – Questions diverses

- Bâtiments communaux – projets de rénovation énergétique

La commission « bâtiments et accessibilité » s'est réunie afin d'aider à flécher les actions selon les bâtiments en attente de rénovation pour l'amélioration des consommations énergétiques.

Dans le cadre du PAGR (Projet Action à Gain Rapide), quatre bâtiments seraient concernés (Salle des fêtes / Mairie / Ecole / Salle des associations) sur les quatre thématiques suivantes :

- Isolation de la mairie ;
- Changement des luminaires à la salle des fêtes et à la mairie ;
- Mise en place de volets roulants à la mairie et à l'école ;
- Installation de sondes d'ensoleillement et contrôle des consommations par bâtiment via Linky.

Dans le cadre du programme TE (Transition Energétique), le bâtiment multi activités pourrait être mis en avant car il nécessite plus de travaux avec notamment l'installation d'une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière à fioul. La DETR 2026 serait éventuellement sollicitée, en complément du SIEDS, afin d'espérer collecter des aides financières à hauteur de 80% de la dépense HT.

Les élus valident ces propositions qui feront au préalable, l'objet d'un pré-contrôle au niveau du SIEDS afin de savoir si les travaux prévus sont éligibles à l'aide financière de cet organisme. Après cette étape, les projets seront présentés aux élus pour validation (une délibération par projet).

- Vidéoprotection : Compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2025 ou le devis de l'entreprise XDS (Bressuire) a été étudié et comparé. XDS propose la vente des caméras contre de la location pour les deux autres prestataires sollicités (PCM Protection de Royan et SBS de Niort). Sur 6 ans, l'achat est moins onéreux (15 714,77€ HT) que la location (moins disant à 232,68€ HT / mois soit 16 752,96€ pour 6 ans. De plus, les 12 caméras proposées par XDS ont une résolution plus fine.

Un devis SEOLIS vient d'arriver ce jour d'un montant de 2 407,44€ HT soit 2 888,93€ TTC pour reprise de l'alimentation électrique afin d'alimenter les caméras qui seraient situées au niveau de l'aire multisports de Beausoleil.

L'acquisition de panneaux signalétiques va être également être chiffrée.

Les élus valident ce projet qui sera soumis à délibération lors d'un prochain conseil.

- Festival Traverse ! : Exireuil va recevoir le Festival ce 20 juillet 2025 ou une petite balade contée sera organisée. La rue du Treuil verra sa circulation se ralentir le temps de la manifestation (fin de matinée). Des bénévoles sont nommés : François LUTTAU et Samuel DOMINEAU à la circulation ainsi que Lionel BURON pour l'installation des bancs. Un pot sera proposé à la salle des associations à la fin du parcours.

VI – Tour de table

Octobre Rose : Les élus valident l'organisation d'une marche le dimanche 19 octobre au matin.

Opération « J'aime la nature propre » : La Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres souhaite savoir si Exireuil participera à l'opération J'AIME LA NATURE PROPRE le vendredi 13 mars 2026.

Cette action se déroulera en pleine période électorale et la réglementation limitera l'action des élus qui ne porteront pas directement le projet. Les structures communales seront à disposition, les agents seront présents pour relever les points de collecte avant dépôt des sacs en déchetterie et l'aide matérielle sera assurée par la mairie.

Pour 2026 il y aura donc besoin de plus d'accompagnateurs bénévoles pour encadrer les enfants et une aide en fin de collecte (organisation du pot de remerciement avec les enfants, les associations et les bénévoles).

Les enseignantes, l'ACCA et l'APE seront prochainement sollicités afin de savoir si elles souhaitent porter cette prochaine édition.

Travaux des agents techniques : Le traçage de la voirie est terminé avec l'ajout de quelques cheminements piétons ; quelques raccords en enrobé ont été réalisés ; le taillage des haies et

l'entretien des espaces verts se poursuivent régulièrement ; la taille des bas-côtés est en cours ; le changement de quelques cylindres à la salle des fêtes a été effectué ce jour.

Facturation des services périscolaires : La facturation de juin/juillet vient d'être transmise à la trésorerie. Six courriers de familles ayant des impayés ont été envoyés afin de les alerter sur la situation et leur proposer un échelonnement de la dette.

Finances : Au regard des nouvelles recettes notifiées (FCTVA) et des dépenses à prévoir (Vidéo protection, travaux sur les bâtiments), une délibération modificative budgétaire sera proposée vers septembre/octobre.

Repas des aînés : Le choix du menu est présenté et validé.

Associations : L'APE remercie la mairie pour l'espace multisports de Beausoleil ; un congélateur ancien et énergivore est toujours présent et branché à la salle des fêtes, au niveau du local des placards dédiés aux associations. Monsieur le Maire se charge de contacter l'association utilisatrice de ce vieil appareil afin de l'ôter et ne plus l'utiliser.

Mobilier scolaire : Une table pour le personnel de la maternelle a été achetée il y a quelques mois mais nous venons d'apprendre seulement maintenant que ce n'était pas la bonne référence. Le fournisseur ne veut pas procéder à l'échange mais une maitresse serait intéressée pour utiliser ce mobilier dans sa classe.

Le fournisseur va nous transmettre un nouveau devis qui sera comparé avec ses concurrents.

Signalisation : La salle des associations est, depuis peu, fléchée par des panneaux signalétiques sur la voirie.

Mobilier de la salle du conseil municipal : Un élu souhaite voir la table utilisée pour les mariages et récemment achetée (table ovale pliable et sur roulettes). Il est déçu que cette acquisition ne soit pas en cohésion avec le projet global de changement du mobilier de cette salle.

Bornes de recharge électrique : Deux bornes vont prochainement être créées au niveau du parking de la salle des fêtes, près du transformateur. Une place sera aux dimensions de celles réservées aux handicapés, sans être exclusive.

Élargissement du trottoir / rue de Chausseroi : Les devis sont en cours afin de présenter un projet de financement global.

Dépôts sauvages de déchets : Un dépôt a été constaté au niveau du chemin des Basselles et un autre sur la rue de l'Espérance. Pour ce dernier, des papiers personnels ont été retrouvés. Un procès-verbal ainsi qu'une amende seront établis.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à vingt-deux heures et quinze minutes.

Le secrétaire

le maire

